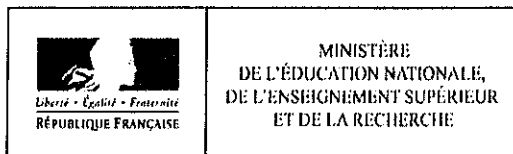


## GIP Enfance en Danger



Paris le

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

La directrice générale du GIP Enfance en danger

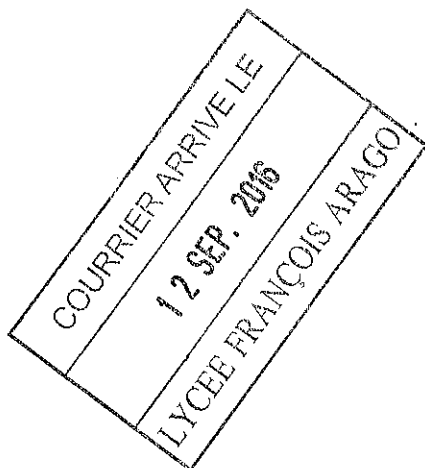
à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
Mesdames messieurs les principaux de collège  
Mesdames et messieurs les proviseurs de lycée

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie-directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale

s/c de mesdames et messieurs les recteurs  
d'académie



**Objet :** Diffusion de l'affiche du « 119-Allô Enfance en danger » dans les établissements scolaires.

Le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED) - accessible par le 119 - a été créé par la loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention et à la protection des mineurs, modifiée par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Ce service est destiné à accueillir et à traiter les appels d'enfants ou d'adolescents en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée ou ayant connaissance de situation de mineur dont la santé, la sécurité, la moralité, les conditions d'éducation ou de développement sont compromis ou risquent de l'être.

Ce service est accessible 24 heures sur 24, gratuitement (même depuis un téléphone mobile), de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer. L'appel n'apparaît pas sur la facturation détaillée de téléphone et la confidentialité des appels est garantie.

Le service procède régulièrement à une campagne de diffusion de ses affiches en direction de différents secteurs, en application de l'article L. 226-8 du code de l'action sociale et des familles. En effet, ce dernier prévoit que « l'affichage des coordonnées du service d'accueil téléphonique est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs ».

.../...

Agir pour la protection de l'enfance participe de la promotion de l'enfant comme sujet de droit. La campagne d'affichage du numéro « 119-Allô Enfance en danger » comme la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre seront l'occasion de sensibiliser les élèves au dispositif de protection de l'enfance en danger, en référence à l'article L. 542-3 du code de l'éducation.

Les personnels de l'éducation nationale contribuent à la protection de l'enfance en participant à la sensibilisation des élèves, au repérage des difficultés et à l'accompagnement des élèves, au dialogue avec les parents et à la transmission des informations préoccupantes aux cellules départementales en cas de danger ou de risque de danger. Les personnels sociaux et de santé constituent à ce titre des équipes ressources dans les écoles et établissements.

Ainsi, conformément à la circulaire de rentrée n° 2015-085 du 3 juin 2015 qui promeut la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, il vous est demandé de bien vouloir afficher le visuel officiel du « 119 » dans les différents lieux accessibles aux membres de la communauté éducative, en particulier aux élèves (hall d'entrée, salle de restauration, bureau de la direction, de la vie scolaire, du service social, infirmerie, etc.).

Une page d'actualité est consultable sur le site du ministère de l'éducation nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) et sur <http://eduscol.education.fr/cid50659/education-et-sensibilisation-des-eleves.html>

Un nouveau film pédagogique présentant le service national d'accueil téléphonique a été réalisé en janvier 2015, document pouvant utilement servir de support à la sensibilisation des élèves.

Une bannière animée pour les sites web des services académiques et des établissements est également disponible.

Ces outils sont téléchargeables sur le site du SNATED en cliquant sur le lien suivant : <http://www.allo119.gouv.fr/communication-documentation>

Le « 119-Allô Enfance en danger » tient gratuitement à votre disposition une documentation complémentaire : affiches, autocollants, plaquettes de présentation.

Toute information et demande de documentation peuvent être adressées au service communication du 119 : [ndarani@allo119.gouv.fr](mailto:ndarani@allo119.gouv.fr) ou par téléphone au 01 53 06 68 73.

Pour la ministre et par délégation  
La directrice générale de  
l'enseignement scolaire

  
Florence ROBINE

La directrice générale du  
GIP Enfance en Danger

  
Anne-Sylvie SOLIDOPLATOFF